

Réponses de Monsieur Jacques Genoud

1. Si vous êtes élu.e, quelles seraient les priorités de votre programme ?

[Jacques Genoud] Comme conseiller général, mes priorités sont : m'assurer que la commune dispose de suffisamment de ressource financière et les utilise correctement / m'assurer que la commune dispose du personnel adéquat à la réalisation de ces missions / m'assurer que les infrastructures communales répondent aux besoins de tous les citoyen-ne-s de façon équitable entre les divers intérêts de chacune et chacun.

2. Quelles relations entretenez-vous avec les localités des Paccots et de La Frasse ?

[Jacques Genoud] J'entretiens de très bonnes relations avec les localités des Paccots et de la Frasse. Ces deux localités font partie à part entière à la commune de Châtel-St-Denis. D'autre part, été comme hiver, ces deux lieux sont emblématiques de la qualité de vie que la commune de Châtel-St-Denis peut offrir à ces citoyen-ne-s résident-e-s (ou pas) aux Paccots ou à la Frasse.

3. Comment vous positionnez-vous vis-à-vis du développement actuel des villages de la Commune et des besoins accrus en découlant : enfants, transports publics (rien à La Frasse), sécurité, personnes âgées, déchetterie ?

[Jacques Genoud] Comme mentionné ci-dessus, les Paccots tout comme la Frasse font partie à part entière de la commune de Châtel-St-Denis. Cela signifie que les citoyen-ne-s châtelois-e-s des Paccots et de la Frasse doivent, dans la mesure du possible, bénéficier de, et accéder à des services similaires communs à toutes et tous.

4. La prise en charge des jeunes écoliers (4-7 ans) par les TPF pour les transports scolaires n'est pas satisfaisante du point de vue de nombreux habitants des Paccots et de La Frasse (places assises, surveillance par un adulte, sécurité). C'est d'ailleurs un problème général dans le canton et en Suisse romande. Que proposez-vous de concret par rapport à cette thématique ?

[Jacques Genoud] Concrètement, une discussion entre des représentant-e-s des TPF, des représentant-e-s des autorités châtelaises et des représentant-e-s des Paccots et de la Frasse serait nécessaire afin de poser les problèmes et d'échafauder des solutions pragmatiques et raisonnables en tenant compte des contextes particuliers.

5. Comment vous positionnez-vous vis-à-vis du tourisme local (ski, randonnée, vélo) et des nuisances pouvant en découler pour les habitants (saturation des routes, dégâts sur les milieux naturels) ?

[Jacques Genoud] Le tourisme est profitable à l'économie locale et est nécessaire. Il est pourvoyeur d'emplois. Par contre le tourisme-de-masse doit être contrôlé et régulé voire grandement limité. L'équilibre entre impacts négatifs et positifs pour les citoyen-ne-s des Paccots et de la Frasse, pour la faune et pour la flore doit être respecté. Les enjeux de durabilité doivent nous y aider.

6. Quel est votre position vis-à-vis de l'implantation d'une centrale de chauffe à proximité de la place de jeux des Paccots (emplacement, utilité, conditions de mise à disposition du terrain) ?

[Jacques Genoud] L'implantation d'une centrale de chauffage à distance a été approuvée par le Conseil Général de Châtel-St-Denis. Une telle centrale répond aux enjeux climatiques et répond au développement urbanistique des Paccots. Son utilité semble donc acquise. Quant à son emplacement, je l'aurais vu moins centré. Quant à la mise à disposition du terrain, au nom du groupe PDC, j'ai personnellement effectué une intervention questionnant : les aspects écologiques, les aspects de planification des travaux, les aspects économiques. Considérant l'ensemble de ces aspects, j'ai proposé ce qui suit :

a) Hormis la constitution du DDP, le conseil communal établit une convention avec GROUPE E CELSIUS SA qui assure que la provenance et l'approvisionnement (en pellets) ne remettent pas en question l'aspect durable du projet.

b) Le conseil communal s'assure que la synchronisation des travaux soit garantie.

c) Si nécessaire, le conseil communal définit une clé de répartition des coûts du chantier.

d) Finalement, si le montant de la rente est déjà finalisé, ce qui semble être le cas, le conseil communal invite GROUPE E CELSIUS SA à alimenter annuellement à hauteur de 5'000.-CHF le fonds lié à la cité de l'énergie de notre commune.

7. Comment vous situez-vous par rapport aux aménagements urbains, notamment par rapport aux trottoirs, aux passages pour piétons, aux zones 30 km/h, à la lisibilité des carrefours, à la vitesse excessive des véhicules à la traversée des villages, aux places de stationnement ?

[Jacques Genoud] Je suis favorable à tout aménagement urbain nécessaire, finançable, raisonnable et servant la sécurité de nos citoyen-ne-s. C'est pour cela qu'une commune s'appelle « commune », car il s'agit là de projet commun.

8. Quelle est votre position par rapport à la demande de reprise par la Commune de la portion privée de la route de La Frasse, comme cela a été fait pour les canalisations en 2018 et réitérée par la majorité des habitants depuis des années ?

[Jacques Genoud] Par rapport à la reprise d'une route privée par la commune, considérant que cette dernière n'est pas aux normes et qu'elle serait en mauvaise état ; il incombe d'abord aux propriétaires de mettre cette route privée en conformité et en état. Il s'agit là d'une égalité de traitement envers tous les citoyen-ne-s.

9. Comment proposez-vous de travailler avec les associations de village comme Les Amis des Paccots et l'Association de la Frasse ?

[Jacques Genoud] Les associations des Paccots et de la Frasse peuvent communiquer auprès des autorités communales exécutives et je sais qu'elles le font régulièrement. Cela ne doit pas être un contre-pouvoir mais bien deux associations qui dialoguent avec les autorités et réciproquement. D'autre part, à l'instar de tous les citoyens et de toutes les citoyennes, ceux et celles, membres desdites associations sont les bienvenu-e-s sur les listes électorales. Merci à ceux et celles qui s'y sont inscrit-e-s et ce n'est que partie remise, dans 5 ans, pour les autres :-)

10. Avez-vous d'autres commentaires que vous souhaitez formuler à l'attention des électeurs ?

[Jacques Genoud] Un électeur, une électrice peut être également élu-e ! L'engagement associatif est tout à fait honorable et louable, l'engagement politique permet aussi de faire bouger les lignes !